

mouvement
utopia
coopérative citoyenne d'éducation populaire



Guide de création et d'animation d'un groupe local

POUR LES
NOUVEAUX
GROUPES
LOCAUX



p2	1/ Identifier les Utopien-nes
p3-5	2/ Lancer votre groupe local
p6	3/ Lancer des événements
p7	4/ Participer à la vie du Mouvement
p8	5/ Utiliser les réseaux sociaux
p9	6/ Etre identifié comme appartenant au réseau Utopia
p10	7/ Encourager les adhésions et les participations à nos projets
p11-12	8/ Prendre des décisions au sein du groupe local
p13	9/ Les bonnes pratiques
p14	10/ Vos interlocuteurs-trices Utopia
p15-19	Annexe 1 - exemple de statuts



Cher-e Utopien-ne,

Vous êtes prêt-es vous aussi à lancer votre propre groupe local Utopia ?

Si oui, bonne nouvelle ! Ce guide a été conçu pour vous accompagner pas à pas dans ce beau projet !



Le Mouvement Utopia

Le Mouvement Utopia **est une association d'éducation populaire**, qui vise notamment à **élaborer un projet de société solidaire, écologiquement soutenable et convivial** dont l'objectif principal est le « bien vivre ».

Le Mouvement Utopia est une association de loi 1901 créée en 2000 et agréée Jeunesse et Éducation Populaire. Le Mouvement Utopia ouvre de nouvelles perspectives s'inspirant du **foisonnement des courants de pensées de l'écologie politique et des expériences alternatives** menées partout dans le monde.

L'association a également pour objet d'agir comme un trait d'union, une passerelle, entre les acteurs de la société civile, du monde politique et institutionnel, du monde intellectuel et du monde artistique et culturel.

Le Mouvement Utopia soutient la déconstruction des aliénations de nos sociétés : le dogme de la croissance comme solution à nos maux économiques, la croyance en la consommation comme seul critère d'épanouissement individuel, la centralité de la valeur travail comme seul mode d'organisation de la vie sociale.

Ce projet de société, **en construction permanente**, est basé sur **7 piliers constitutifs** :

La souveraineté alimentaire



Une planète en commun



Les migrations, vers la liberté de circulation et d'installation



L'accès universel aux fondamentaux



Le féminisme



L'économie de l'émancipation



Les nouveaux espaces de démocratie



1/ Identifier les Utopien-nes



Serge Odobet



serge.odobet
@orange.fr

Lors du lancement d'un groupe local, et même si vous connaissez des adhérent-es du Mouvement dans votre secteur, il est conseillé de contacter en premier lieu le secrétaire national, **Serge Odobet**, pour obtenir les coordonnées des adhérents et sympathisants Utopia de votre département.

Constituer sa propre base de données

Il est important de garder une base de données à jour avec les coordonnées, un outil simple et gratuit comme Google Group peut vous permettre de faire rapidement une liste de distribution. Et lors de vos premiers événements, prenez l'habitude d'avoir sur votre table un formulaire, ou simplement une page blanche, pour y noter tous les gens intéressés pour vous rejoindre afin de mettre à jour votre base de données locale.



Quand vous aurez listé les invités à votre première réunion, choisissez un lieu central dans le département ou le lieu avec le plus d'adhérents.



2/ Lancer votre groupe local



Lors de la **première réunion**, évoquez votre souhait d'organiser régulièrement des réunions. Il est très important de **garder le lien et de faire des réunions une fois par mois** ou au minimum une par trimestre afin d'insuffler une véritable dynamique.



Faites une **veille active des événements de votre région en lien avec les thématiques chères à Utopia** (féminisme, migration, souveraineté alimentaire, défense du vivant,..). Prenez contact avec les organisateurs de salons / conférences / marchés, etc; afin de proposer une table d'information sur notre mouvement.

Les éditions Utopia



En amont de vos événements, prenez contact avec les éditions Utopia, **Denis Vicherat**, afin d'obtenir un dépôt de livres. Les ouvrages sont proposés plein tarif lors de vos manifestations mais seront **facturés au groupe local à -50%**, ce qui va permettre de commencer une trésorerie.

A partir de 3 actifs dans votre groupe !

- Créer une association locale en **déclarant votre rattachement au mouvement Utopia national dans vos statuts** (exemple de ceux du groupe de Tours en annexe 1)
- Pour toutes vos questions administratives, la salariée du Mouvement est disponible par mail.
- Pour le choix du siège social de votre association, il est important de faire un audit des conditions proposées par les mairies du futur membre du bureau. Selon les municipalités, des avantages non négligeables peuvent être proposés comme des salles de réunions ou de conférences gratuites ou à prix négocié. Donc ce choix est important et vous permettra de faire des événements Utopia localement à moindre coût.

Lorsque votre groupe local sera opérationnel...

1



Lorsque votre groupe local sera opérationnel, contactez **le trésorier national, Jacky Emile**, pour demander l'ouverture d'un compte au crédit coopératif. Attention, demandez bien à vos militant-es de **continuer l'adhésion au mouvement national, le compte local sert uniquement de trésorerie pour vos événements.**

2



Quand vous aurez un compte bancaire d'ouvert, il sera pertinent d'acquérir un terminal de paiement pour carte bancaire type **Sum'up** (29€ pour le prix de base). Pouvoir accepter les cartes bancaires sera un véritable plus pour vos ventes de livres !

3



Nextcloud



Pour faciliter les échanges entre utopien.nes, nous vous invitons vivement à utiliser notre outil de messagerie instantanée. Il s'agit de **Nextcloud talk**, à l'image de whatsapp ou de signal, il permet de discuter / appeler / organiser des appels en visio avec n'importe quel-le utopien.ne présent-e sur la plateforme. En premier lieu, **contactez la salariée** du Mouvement Utopia pour qu'elle **créé un groupe de messagerie** dédié uniquement à votre groupe local. Sachez que vous pouvez utiliser Nextcloud directement sur votre téléphone en téléchargeant l'application Nextcloud talk ou bien sur votre ordinateur.

3/ Lancer des événements

Au moins
1
événement
par an

Afin de faire vivre votre groupe local, il est **préconisé d'organiser au minimum 1 événement Utopia par an**. Il peut s'agir d'une conférence, d'une exposition, d'un ciné-débat...

Des grands moments d'éducation populaire

Quand vous organisez un évènement il faut garder en tête le désir du mouvement de proposer **des grands moments d'éducation populaire dédiés à tous-tes**, ce qui signifie qu'il faut privilégier des **entrées à moindre coût ou à tarif libre**. Pour la gestion de vos événements, nous vous conseillons d'ouvrir un profil sur le site **HelloAsso**, il vous permettra de créer et piloter des billetteries pour vos événements avec des liens facilement diffusables et avec un reversement automatique des sommes reçues sur votre compte bancaire local.



Il est impératif de communiquer sur vos réussites, pensez à faire remonter vos événements à Manon la salariée du Mouvement via **mail** ou directement via **Nextcloud Talk**.



4/ Participer à la vie du Mouvement

Le groupe local doit s'inscrire dans les grandes dates organisées par l'association au national et il faut donc **rappeler à vos membres les dates** des conseils nationaux, des universités d'été, les lancements d'expo à la librairie Utopia, les dates de sortie des nouveaux ouvrages de notre maison d'édition.

D'autres façons de participer

Vous pouvez également joindre les forces de votre groupe local pour **l'écriture collective d'un livre** en cours d'écriture ou en amorcer un et le proposer au bureau national.



Vous pouvez aussi écrire de temps en temps un **article pour le journal "En Mouvement" du Mouvement Utopia** en l'envoyant par mail à : journal@mouvementutopia.org.

Prendre des photos, réaliser des captations vidéos ou bien assurer le montage de nos rencontre-débats pour alimenter notre **chaîne de podcasts "Les Evénements Utopia"**.



5/ Utiliser les réseaux sociaux

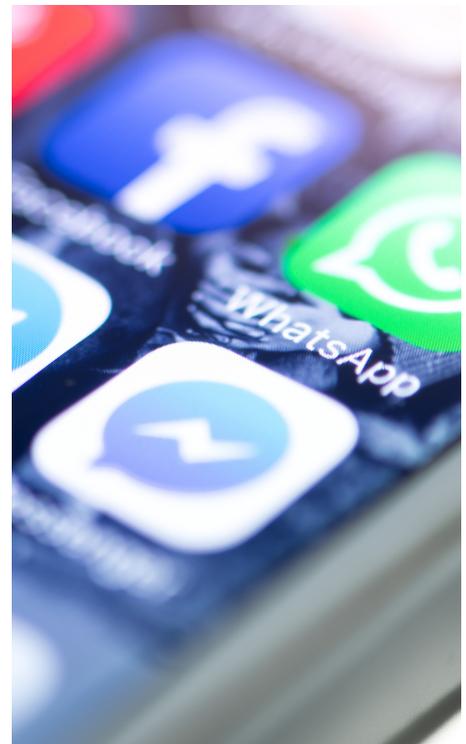


Utopia possède de nombreux réseaux sociaux : **Facebook, Twitter, Mastodon, Instagram, YouTube, un site internet et une chaîne de podcast "Les Evenements Utopia"** disponible sur Arte Radio, Spotify et Deezer.

Créer vos propres réseaux sociaux

Vous pouvez **créer vos réseaux locaux** sous la supervision de notre salariée ou faire remonter vos informations pour qu'ils soient partagés par les réseaux sociaux du national.

Il est fort recommandé de **créer un compte sur les réseaux sociaux pour votre groupe local** car, cela vous permet d'être reconnu et d'obtenir facilement de la visibilité localement, il sera plus simple de sensibiliser des jeunes à rejoindre votre groupe local de cette façon.



6/ Etre identifié comme appartenant au réseau Utopia



Pour une communication efficace, il est nécessaire d'accompagner chacun de vos messages et publications par **des visuels soignés** comprenant le logo Utopia ! Pas de panique, pour y remédier nous avons mis en place le **logiciel Canva** disponible sur demande auprès de la salariée du Mouvement Utopia.

Créer vos propres réseaux sociaux



Canva est un **outil de design et de publication en ligne** qui permet de créer une panoplie de publications Web et imprimées: affiches, en passant par les bannières, dépliants, images pour les réseaux sociaux.

La salariée du Mouvement, vous accompagnera dans chacun de vos projets à l'aide de modèles préconçus pour chacune de vos communications. **Avant de diffuser l'annonce de votre événement**, prenez contact avec la salariée pour **concevoir le visuel**. Pour préparer au mieux votre prise de contact, veuillez réunir au préalable les informations suivantes:

- le jour / l'heure / le lieu de l'événement
- les partenaires de l'événement (avec leur logo en image si possible)
- les intervenant-es ou personnalités attendues (avec une photo si possible)
- indiquer si l'événement est gratuit ou bien indiquer le prix d'entrée
- indiquer une adresse contact pour toute question
- le lien d'inscription à l'événement (s'il existe)

Ca y est le tour est joué !



7/ Encourager les adhésions et les participations à nos projets

Scannez
moi !



Qu'il s'agisse d'un **don** ou d'une **adhésion**, indiquer que **le versement est déductible à hauteur de 66% de la somme versée**. C'est ainsi qu'un don de 50 euros ne lui « coûte » en réalité que 17 euros. En adhérant, iel garantit l'indépendance du mouvement. Privilégier le **prélèvement automatique**. *Le reçu fiscal est envoyé seulement en cas de demande de justificatif par les services fiscaux.*

Soutenez le Mouvement Utopia grâce à vos recherches internet !



Installer !
J'installe Lilo sur mon ordinateur et mon mobile pour surfer solidaire.

Naviguer !
Je fais mes recherches sur Internet comme d'habitude.

Choisir !
Je choisis un projet à soutenir gratuitement, un peu, chaque jour.

Soutenir !
Je reverse mes gouttes d'eau au Mouvement Utopia pour soutenir ses actions !

Nos recherches sur Internet génèrent de l'argent, grâce aux annonces présentes sur les pages de résultats. Avec le **moteur de recherche français et solidaire Lilo**, reprenez la main sur cet argent pour soutenir le Mouvement Utopia. Et en plus, **Lilo vous aide à mieux protéger votre vie privée sur internet** : il ne collecte pas les données !

Comment ça marche?

Le principe est simple : **chaque recherche Internet sur Lilo.org génère une goutte d'eau** pour soutenir le Mouvement Utopia. Les gouttes d'eau reversés nous permettraient de **publier 2 livres supplémentaires par an** et faire vivre notre librairie écolo expo débat !

8/ Prendre des décisions au sein du groupe local

La gouvernance, c'est tout ce qui concerne le « **faire ensemble** » **dans un groupe**. Définir la façon dont on « fait ensemble », c'est définir la structure qui va organiser les relations entre les membres du groupe et les modalités de prise de décision. Il s'agit de réfléchir à qui prend quelles décisions, comment sont distribués les rôles aux différentes personnes au sein de l'organisation, qui a le pouvoir, comment est-il partagé (ou pas), comment quelqu'un est inclus, voire comment il peut être exclu s'il met en péril le projet ou l'organisation.

Quel modèle de gouvernance choisir ?

Les organisations des associations reposent principalement sur une gouvernance pyramidale. Ce type de gouvernance s'est imposé en raison de son efficacité dans l'exécution des décisions.

Mais ce système n'est pas adapté à l'élaboration de ces décisions. C'est pour ces raisons que **nous vous conseillons de fonctionner selon une gouvernance partagée**, dont l'architecture est visible, évolutive et acceptée de tous.



8/ Prendre des décisions au sein du groupe local

Proposition d'organisation des réunions en gouvernance partagée

1 Attribution des rôles (aux gens formés)



**Animateur
de séance**



**Distributeur
de parole**



**Gardien du
temps**

(temps de parole,
déroulement de la
réunion)



**Gardien de
l'ordre du
jour**



**Un
secrétaire**

(1 minimum, rôle
non cumulable
avec un autre
rôle)

2 Déroulement de la réunion



Tour d'ouverture

- Rappel du prénom / météo
- Durée : 10 minutes



Annonce de l'ordre du
jour:

Validation des décisions
actées dans le
précédent compte-
rendu de la réunion



Information et
propositions

Débats puis prises de
décision par
consentement



Clôture (synthèse) +
Proposition de points à
ajouter au prochain
ordre du jour.



Tour de clôture
Point de vue sur la
réunion.

9/ Les bonnes pratiques

L'utilisation des gestes en réunion plénières

Utiliser des gestes aux cours des réunions présente plusieurs avantages :

1. Eviter les prises de paroles inutiles,
2. Éviter la frustration de ne pas pouvoir réagir immédiatement par la parole.
3. Assouplir le fonctionnement strict des tours de parole.

Voici quelques gestes essentiels pour fluidifier le débat



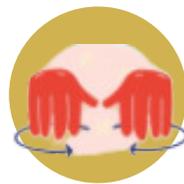
Je souhaite prendre la parole. Le distributeur de parole inscrit mon nom sur la liste.



Je souhaite apporter une réponse courte sur le point précis que la personne qui parle est en train de développer. La personne qui parle me donne la parole et la reprend dès la fin de ma courte intervention.



Je suis d'accord. (geste exceptionnel, à n'utiliser que si la personne qui parle exprime une idée avec laquelle je suis en total accord). Je ne prends pas la parole ni ne suis inscrit au tour de parole.



Je ne suis pas d'accord (geste exceptionnel, et qui engage à argumenter le désaccord à la suite de la prise de parole de l'intervenant).



Je demande un « temps-mort ». (geste exceptionnel) Je souhaite ajouter une information importante mais extérieure au débat ou demander une clarification.

10/ Vos interlocuteurs-trices Utopia



**Salarié.e du
Mouvement**

contact@mouvementutopia.org



**Pôle appui
des groupes
locaux**

emilien.cousin

emilien@librairie-utopia.org



**Responsable de
la maison
d'édition Utopia**

denis.vicherat

denis@vicherat.net



**Responsable de
la librairie
Utopia**

laure.pascarel

laure.pascarele@wanadoo.fr



**Secrétaire
National**

serge.odobet

serge.odobet@orange.fr



**Trésorier
National**

jacky.emile

emilejacky@orange.fr



**Responsable
Utopia monde**

chantal.richard

richard_chantal@orange.fr



**Librairie
Utopia**

09 85 15 71 91

contact@librairie-utopia.org

Porte-paroles du Mouvement



**Prune
Helfter-Noah**

prune.helfter-noah

prune_helfter@hotmail.com



**Franck
Pupunat**

franck.pupunat

franck@pupunat.fr

Annexe 1 - exemple de statuts

ARTICLE PREMIER - NOM

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre : UTOPIA37. Utopia37 est la déclinaison départementale de l'Association Nationale "Mouvement Utopia" (statuts en annexe). Elle se conforme autant que possible à ses statuts et à ses procédures, avec une attention particulière aux questions d'égalité hommes-femmes et à la place accordée aux jeunes.

ARTICLE 2 - BUT OBJET

"UTOPIA37" est une association d'éducation populaire à but non lucratif, qui vise notamment à élaborer un projet de société fraternel, écologiquement soutenable et convivial dont l'objectif est le "buen vivir". L'association a également pour objet d'agir comme un trait d'union, une passerelle entre les acteurs de la société civile, du monde politique et institutionnel, du monde intellectuel et du monde artistique et culturel. Tout.e.s les adhérent.e.s doivent se reconnaître dans les valeurs et orientations défendues par le Mouvement Utopia, notamment telles qu'exposées dans le Manifeste Utopia.

ARTICLE 3 - SIÈGE SOCIAL

Le siège social est fixé 47 rue René DESPOUY - 37700 ST Pierre des Corps Il pourra être transféré ailleurs par simple décision du Bureau.

ARTICLE 4 - DUREE

La durée de l'association est illimitée

ARTICLE 5 - COMPOSITION

Les membres d'UTOPIA37" sont :

- les adhérent.e.s
- les membres d'honneur
- les membres donateurs.

Annexe 1 - exemple de statuts

ARTICLE 6 - ADMISSION MEMBRES - COTISATIONS

Est membre d' "UTOPIA37", toute personne qui s'engage à respecter les présents statuts

Sont adhérent.e.s les membres qui acquittent une cotisation fixée annuellement par le Bureau

Sont membres d'honneur les personnes ayant rendu des services singuliers à l'association. ; ils sont dispensés de cotisations;

Les membres donateurs sont les personnes physiques ou morales ayant fait un don financier ou en nature significatif à l'association.

ARTICLE 7. - RADIATIONS

La qualité de membre se perd par

- a) La démission;
- b) Le décès;
- c) pour non-paiement des cotisations de l'année en cours et de celles des 2 années précédentes.
- d) par exclusion prononcée par le bureau

ARTICLE 8. - AFFILIATION

UTOPIA37 peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du Bureau.

ARTICLE 9. - RESSOURCES

Les ressources de l'association sont toutes celles non interdites par les lois et règlements en vigueur.

Elles comprennent notamment :

- les cotisations annuelles des adhérent.e.s,
- les dons des personnes physiques et morales et autres libéralités,
- les subventions de collectivités ou de fondations,
- les produits des diverses ventes et manifestations organisées par l'association

Annexe 1 - exemple de statuts

ARTICLE 10 - ASSEMBLEE GENERALE

Tou-te-s les adhérent-e-s peuvent être convoqué.e.s exceptionnellement en Assemblée Générale, avec un préavis minimum de sept jours, à l'initiative du Bureau si des circonstances particulières l'imposent, et notamment quand la dissolution est envisagée.

Elle doit être convoquée aussi, si la moitié des adhérent-e-s le demande. Elle devient alors l'organe décisionnel de l'association. Elle se choisit son Bureau de Séance et arrête son ordre du jour. Les scrutins peuvent être secrets à la demande d'un-e seul-e adhérent-e.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents

ARTICLE 11 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Si besoin est, le président peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, pour modification des statuts ou décider de la dissolution.

Les modalités de convocation sont les mêmes que pour l'assemblée générale ordinaire.

Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents

ARTICLE 12 - ADMINISTRATION

L'association est dirigée par un bureau de 3 membres, élus par l'assemblée générale. Les membres sont rééligibles. Les décisions sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix du président est prépondérante

En cas de vacances, le bureau pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif par la plus prochaine assemblée générale.

Les adhérent.e.s sont invité.e.s à participer aux réunion de bureau.

Annexe 1 - exemple de statuts

ARTICLE 13 – LE BUREAU

Article 13-1 Attributions

Le Bureau est l'organe exécutif permanent d'UTOPIA37

Il est compétent pour :

- mettre en oeuvre la stratégie globale de l'association décidée par le Conseil. Il est seul légitime pour décider en cas d'urgence en cette matière,
- organiser la vie de l'association,
- décider des règles précises de fonctionnement,
- faire vivre la réflexion ;
- développer la communication interne et externe et promouvoir l'image du "Mouvement UTOPIA",
- organiser et définir les relations et coopérations avec les autres associations, mouvements, organisations locales
- fixer le montant minimal de la cotisation annuelle applicable à tous les adhérents

Article 13-2 : Composition et fonctionnement

Le Bureau se réunit autant que de besoin et au moins 2 fois par an.

Le Bureau est composé de :

- 1) Un-e- président-e
- 2) Un-e- secrétaire
- 3) Un-e- trésorier-e-

Chacun des membres du Bureau est autorisé à effectuer toutes opérations administratives ou financières ainsi qu' à représenter l'association auprès des tiers.

Annexe 1 - exemple de statuts

ARTICLE 14 - INDEMNITES

Toutes les fonctions, y compris celles des membres du conseil d'administration et du bureau, sont gratuites et bénévoles. Seuls les frais occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés sur justificatifs. Le rapport financier présenté à l'assemblée générale ordinaire présente, par bénéficiaire, les remboursements de frais de mission, de déplacement ou de représentation.

ARTICLE - 15 - DISSOLUTION

En cas de dissolution prononcée selon les modalités prévues à l'article 12, un ou plusieurs liquidateurs sont nommés, et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément aux décisions de l'assemblée générale extraordinaire qui statue sur la dissolution

« Fait à St PIERRE DES CORPS, le 21 Novembre 2016 »

Le Président Le Secrétaire

”

LEITMOTIV

**Des rêves suffisamment
grand pour ne pas les perdre
de vue...**

Oscar Wilde



Nous contacter



contact@mouvementutopia.org



Mouvement
Utopia



Les Evénements
Utopia